

23/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Nombre de membres
Afférents au C.M. : 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 19 MAI 2020

L'an deux ml vingt
et le dix-neuf mai

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

DATE DE LA CONVOCATION
15/05/2020
DATE AFFICHAGE
19/05/2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération
**EMPRUNT POUR
LE BUDGET DU PORT DE PLAISANCE**

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT

Le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable que le Port de Plaisance ait recours à un emprunt auprès du Crédit Agricole de la Corse.

Cet emprunt permettra de financer les investissements réalisés et en cours de réalisation (passerelle et dragage).

Le Crédit Agricole propose un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 900 000 euros

Durée de l'emprunt : 15 ans

Taux fixe : 1,55%

Capital Constant

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 3 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- * approuve le principe du prêt
- * autorise le Maire à contracter un prêt de 900 000 euros pour une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



ClaudY OLMETA

22/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
17
. Qui ont pris part à la
délibération :
14

Séance du 19 MAI 2020

L'an deux mil vingt
et le dix-neuf mai
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

DATE DE LA
CONVOCATIION
15/05/2020

DATE AFFICHAGE
19/05/2020

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI - Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération

**EMPRUNT POUR
LE BUDGET COMMUNAL**

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT

Le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable que la Commune ait recours à un emprunt auprès du Crédit Agricole de la Corse.

Cet emprunt permettra de financer les investissements réalisés et en cours de réalisation (salle polyvalente et travaux de voirie).

Le Crédit Agricole propose un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 500 000 euros

Durée de l'emprunt : 15 ans

Taux fixe : 1,55%

Capital Constant

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Le Conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

* approuve le principe du prêt

* autorise le Maire à contracter un prêt de 500 000 euros pour une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Claudy OLMETA



21/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Nombre de membres
Afférents au C.M. 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 19 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le dix-neuf mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

DATE DE LA CONVOCATION
15/05/2020
DATE AFFICHAGE
19/05/2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA, et Mesdames SANCIU, FOURNIER, SEBASTIANI

Absents : Mesdames TOLAÏNI, MAESTRACCI et BARTOCCI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI et Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Monsieur VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Démolition passerelle de l'Aliso – Nouveau plan de financement

Le Maire Informe le Conseil Municipal que par mesure de sécurité il faut impérativement démolir l'ancienne passerelle devenue dangereuse.

Le coût de ces travaux a été de nouveau évalué pour un montant de **127.950 Euros HT**.

Voici le nouveau plan de financement :

DETR.....	60 %.....	76.770 Euros HT
Port de Plaisance.....	40 %.....	51.180 Euros HT
TOTAL.....	100 %.....	127.950 Euros HT

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le nouveau plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 03 février 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SOUS-PREFECTURE
DE CALVI
19 JUIN 2020
Claudy OLMETA RIVEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

Nombre de membres

. Afférents au C.M.

19

. En exercice :

17

. Qui ont pris part à la
délibération :

14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020

L'an deux mil vingt
et le dix-neuf mai

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

DATE DE LA
CONVOCAION
15/05/2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

DATE AFFICHAGE
19/05/2020

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération

**AXES LOCALES
TAUX 2020**

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes locales de 2020 au même taux que 2019.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote le maintien des taux de 2019 et dit que les taux des taxes 2020 sont les suivants :

◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,16%
◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,03 %
◆ Taxe professionnelle	16,87 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Claudy OLMETA



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition communaux de 2019	Taux d'imposition plafonnés 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3)
4 373 671	17,83	>>>	4 433 000	790 404
3 468 282	5,16	>>>	3 523 000	181 787
9 125	52,03	>>>	9 000	4 683
781 091	16,87	>>>	799 800	134 926
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				Total :
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				321 396

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 1.168.643 - Total allocations compensatoires : 124 227 - Produit des IFER : 13 669 - TASCAM : 127 431 - DCRTP : 790 404

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 321 396 = Versement GIR : 211 861 + Prélèvement GIR : 110

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : 110

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit correspondant (col.10 x col.11)
5,16	321 396 / 13 669 = 23,51	127,43	5,16	3 523 000	181 787
52,03	321 396 / 9 125 = 35,22	168,87	52,03	9 000	4 683
16,87	321 396 / 781 091 = 0,41	7,00	16,87	799 800	134 926
Produit attendu : 321 396			Produit fiscal attendu : 181 787 + 4 683 + 134 926 = 321 396		

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

SOUS PREFECTURE DE CALVI

- 2 JUNI 2020

COURRIER ARRIVEE
 MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A BASTIA Le préfet,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le

MARIE-HELENE BOVERY
 le 09 MARS 2020

A St Florent
 Le maire,

le 19.05.2020



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020
par M. Marc VECCHIOLI du 01.01.2019 au 31.12.2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Port de plaisance DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020
par M. Marc VECCHIOLI du 01.01.2019 au 31.12.2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE SAINT-FLORENT

**Séance du 19 MAI 2020
par M. Marc VECCHIOLI du 01.01.2019 au 31.12.2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

SEANCE DU 19 mai 2020

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

PORT DE PLAISANCE DE SAINT-FLORENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de

307.509,27 euros

Un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	132.262,81
Virement à la section d'investissement	600.000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	307.509,27 euros
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	100.000,00 euros
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	207.509,27 euros
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2019	
Déficit à reporter	

Fait à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Délibéré par le Conseil Municipal

Le Maire

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes : Contre 0

Pour 14

**SOUS PREFECTURE
DE CALVI**

- 2 JUIN 2020

COURRIER ARRIVEE



Claudy OLMETA

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

SEANCE DU 19 mai 2020

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de

419.232,17 euros

Un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	107.168,81 €
Virement à la section d'investissement	230.000,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	419.232,17 euros
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	419.232,17 euros
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	200.000,00 euros
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	219.232,17 euros
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2019	
Déficit à reporter	

Fait à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Délibéré par le Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes : Contre 0 Pour

Date de convocation : 15/05/2020

Le Maire,



Claudy OLMETA



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

SEANCE DU 19 mai 2020

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

SEA DE SAINT-FLORENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de

673.162,12 euros

Un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	18.695,81 euros
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	673.162,12 euros
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	350.000,00 euros
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	323.162,12 euros
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2018	
Déficit à reporter	

Fait à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Délibéré par le Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes : Contre 0 Pour 14

Le Maire,
Le Maire



 Département : HAUTE CORSE Commune : ST FLORENT	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du : 18 avril 2019	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 30%;">Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">17</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers présents</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de suffrages exprimés</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	17		Nombre de conseillers présents			Nombre de suffrages exprimés		
Nombre de conseillers en exercice	17										
Nombre de conseillers présents											
Nombre de suffrages exprimés											

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques VESPERINI , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Claudy OLMETA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		1 208 671,38		107 168,81	-	1 315 840,19
Opérations de l'exercice	317 063,49	540 697,03	2 278 073,21	2 590 136,57	2 595 136,70	3 130 833,60
TOTAUX	317 063,49	1 749 368,41	2 278 073,21	2 697 305,38	2 595 136,70	4 446 673,79
Résultat de clôture		1 432 304,92		419 232,17		1 851 537,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	-	1 432 304,92		419 232,17		1 851 537,09
RESULTATS DEFINITIFS		1 432 304,92		419 232,17		1 851 537,09
SOUS PREECTURE						
DE CALVI						
- 2 JUN 2020						
COURRIER ARRIVEE						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;


4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Le Maire,

Claudy OLMETA